



# INFOMESNIL



Mensuel - N° 2021 – 03

Mercredi 3 mars 2021 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Coronavirus (COVID-19)

Depuis déjà plusieurs jours le soleil fait son apparition et le printemps arrive. Les envies de sortir et de se retrouver vont se multiplier. Cependant, le virus est toujours bien présent et il est nécessaire de rester vigilant et de continuer à bien respecter les gestes barrière et les distanciations sociales ainsi que le port du masque dans les endroits publics. La patience et la persévérance sont les seuls moyens que nous avons dans l'attente que le vaccin puisse améliorer la situation sanitaire.

### Précisions concernant le temps d'isolement des contacts au sein d'une famille

À compter du lundi 22 février 2021, la durée d'isolement est portée à 10 jours pour tous les patients testés positifs quel que soit le virus du SARS-CoV2 considéré (variant ou non). La durée de la quarantaine pour les cas contacts reste à 7 jours après le dernier contact. Compte tenu de la progression de la diffusion de variants plus contagieux sur le territoire, la Direction générale de la Santé a renforcé et harmonisé les mesures d'isolement et de quarantaine :

- La durée de l'isolement est portée à 10 jours : à partir de la date de début des symptômes pour les personnes positives et les cas probables symptomatiques. Si la fièvre persiste au 10<sup>em</sup> jour, il convient d'attendre 48h de plus après sa disparition pour terminer son isolement ;
- A partir du jour du premier test positif (test antigénique ou RT-PCR) pour les personnes positives asymptomatiques.
- L'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques peut prendre fin sans avoir à réaliser un nouveau test à ce moment.

Pour les cas contacts, l'isolement reste de 7 jours, mais la quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif, avec des modalités différentes pour les cas contacts hors foyer (personnes qui ne vivent pas au domicile de la personne positive) et les contacts à risque du foyer (personnes qui vivent avec une personne positive).

Le Service territorial Santé-Environnement de l'ARS

### Vols, actes de vandalisme et incivilités

Depuis quelques semaines, notre commune est victime de cambriolages et continue à subir (*presque tous les jours*) de nombreux actes de malveillances, dégradations et vols de petits matériels dans les cours et dépendances.

#### Restons vigilant et ouvrons l'œil.

N'hésitez pas à informer la gendarmerie (en composant le 17) en cas de doute ou si vous voyez des personnes inconnues et/ou suspectes, rôder dans les rues (*à pied ou en véhicules*).



## Entretien de la voirie et des trottoirs

### La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.

Nos services communaux s'emploient au mieux afin de nettoyer et de désherber la voirie et ses accotements pour rendre notre village propre et attractif. Notre village est particulièrement bien entretenu et reconnu pour cela.

- Cependant avec le printemps qui arrive et les alternances de pluies et de soleil les herbes folles poussent à grande vitesse. Malgré la nécessité d'avoir stopper l'utilisation des produits phytosanitaire (*dont nous n'avons pas attendu la date limite imposée pour s'en préoccuper*) il faut bien avouer que cela ne nous facilite pas la tâche.

- Les véhicules qui sortent des propriétés et des parkings, ainsi que le ruissèlement de l'eau de pluie ravinent et entraînent quantité de gravillons et parfois de la terre sur la route et les trottoirs.

L'article 2122-28 du Code général des collectivités locales rappelle que le maire prend des arrêtés « à l'effet d'ordonner des mesures locales ». Parmi ces pouvoirs qui lui sont dévolus, celui de la police municipale (article L2212-1) qui prévoit que même s'il n'existe pas d'obligation la jurisprudence administrative reconnaît que « chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau (*que les bordures soient en dur ou en herbe*) en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété ou clôture\*

*\* Ministère de l'intérieur - publiée dans le JO Sénat du 12/04/2018 - page 1784*

Cela comprend : le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs jusqu'au caniveau (*ou assimilé*), le ramassage des feuilles de votre propriété qui tombent sur la chaussée ou encore le déneigement en hiver. Tout cela devant bien évidemment être adapté à votre situation physique et à vos capacités.

Dès le 10 février, lorsque la neige a recouvert notre département, nos employés ont œuvré très tôt le matin afin de nettoyer, racler et saler les endroits stratégiques du village et ont déversé des dizaines de sacs de sel. La glace trop compacte ne pouvant fondre en quelques heures sans autres action mécanique, vous avez été nombreux à manifester votre mécontentement et étonnement. L'allusion au fait de payer des impôts pour avoir des services publics satisfaisant est vrai, mais il faut savoir également qu'il existe une taxe de balayage (*article 1528 du CGI*) ou la possibilité d'augmenter les impôts pour se donner davantage de moyen.

Dans l'immédiat, il est recommandé de privilégier le civisme de chacun et les règles élémentaires de bons voisinages qui s'imposent.

#### **Autres règles de vie pour un cadre de vie agréable dans notre village**

- Dans le village, un certain nombre de poubelles sont destinées à recevoir détritiques, papiers et autres déchets. Une attention particulière peut être donnée aux mégots de cigarettes régulièrement trop présents aux abords des endroits publics, accueillant parfois des enfants : parking de la salle polyvalente, aux alentours de l'école et de l'abri bus rue des fossés.

- Des toilettes publiques sont également disponibles. Elles sont entretenues régulièrement et ne sont pas un lieu de jeu pour les jeunes. A chacun de veiller au bon respect des règles de vie collective et aux parents de transmettre inlassablement ces messages, afin de maintenir nos installations en bon état de fonctionnement.

- Différents parkings sont mis à votre disposition. Merci de respecter les espaces verts et les entrées des riverains qui ne sont pas destinés au stationnement. Il suffit parfois de marcher quelques mètres de plus pour avoir votre voiture correctement stationnée, en toute sécurité.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à ces remarques et à leur application.

**Le maire Michaël SIMON**

## Pose de bornes de propreté canine

Afin de rendre nos rues et trottoirs plus propres, le conseil municipal de Mesnil-Saint-Loup a approuvé l'implantation de 3 bornes de propreté canine près des poubelles existantes :

- A la bibliothèque (*place du Terreau*)
- Au stade (*aire de jeu*)
- Place de l'église.

Des petits sacs y seront disponibles gratuitement.

L'avenir nous fera connaître le civisme des propriétaires de chiens et incitera les plus récalcitrants d'entre eux à ramasser les besoins de leurs animaux de compagnie encore bien trop présents sur nos trottoirs.



## Tri et ordures ménagères (O.M)

Il est constaté depuis plusieurs semaines, des refus de collecte pour différentes maisons d'habitations au sein de notre commune.

En effet, nous y retrouvons des déchets de toute sortes, des déchets verts, du film plastique de palettes...

**La principale règle que vous devez retenir et qui doit s'imposer est la suivante :**

Même si cela part d'une bonne intention de votre part et que vous souhaitez bien faire, si vous avez le moindre doute, mettez vos déchets dans un sac fermé dans votre container d'ordure ménagère **et non pas dans celui du tri sélectif (couvercle jaune)** au risque de voir l'intégralité de la tournée sur 5 villages compromise lors de la réception du camion au centre de tri (*lors du contrôle qualité*).

Merci de votre compréhension.

**Le maire, Michaël SIMON**

## Arnaque par démarchage téléphonique et numéros surtaxés, soyez vigilants !

Vous êtes nombreux sur le village à recevoir des SMS ou des appels téléphoniques de personnes se présentant comme un conseiller d'opérateur téléphonique, d'un prestataire EDF ou d'autres organismes officiels, informant qu'il est urgent de rappeler un numéro de téléphone prétextant divers motifs.

Exemple :

- Appelez le numéro XX avant que votre compte ne soit radié,
- Afin de régler un problème sur votre ligne téléphonique
- « Pour prendre possession de votre colis ou d'un cadeau, vous devez rappeler le numéro (089XXXXXX) »
- « Vous avez entrepris une démarche administrative : vous êtes invité à appeler le (089XXX), votre dossier est le xx »,
- « Gagnez un téléphone, un voyage : pour cela appelez le (089XXXXXX) »...
- Et même parfois avec des propos d'intimidations de devoir payer des pénalités si vous ne rappelez pas...

Dans ce cas, soyez particulièrement vigilant car ces numéros à rappeler sont fréquemment des numéros surtaxés (*hors métropole ou non*).

- Les numéros à 10 chiffres commençant par 08
- Les numéros à 4 chiffres commençant par 3 ou 10
- les numéros à 6 chiffres commençant par 118

Attention cela n'est pas une règle générale et il se peut que votre opérateur puisse vous contacter pour de bonnes raisons.

Pour plus d'informations :

- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/numeros-surtaxes-fraudes-arnaques>
- <https://www.inc-conso.fr/content/telephone-la-tarification-des-numeros-sva-services-valeur-ajoutee>
- L'annuaire inversé officiel des Numéros SVA ((services à valeur ajoutée) : <https://www.infosva.org/>
- La plateforme de lutte contre les spams vocaux et SMS : Au 33700 ou [www.33700.fr](http://www.33700.fr)

## Déchets verts – Reprise des permanences

Le dépôt de déchets verts situé zone artisanale ZA du Pré-haut (*vers la benne à verres et le conteneur à vêtements « Le Relais »*), réouvrira à partir du lundi 8 mars 2021 de 17h00 à 18h00 (*avant le couvre-feu*).

### **Rappel des consignes pour un bon fonctionnement :**

- Respecter les heures d'ouverture, ne pas jeter de végétaux par-dessus la clôture.
- Ne déposer que des branchages (*5 à 7 centimètres de diamètre*), pas de feuilles ni gazon qui favorisent le pourrissement de tout le tas et empêchent son broyage à l'automne.
- Service proposé et financé par la municipalité de Mesnil, **réservé aux particuliers habitant Mesnil-Saint-Loup.**
- Venir avec son matériel et sa main d'œuvre pour déposer ses végétaux (*fourche, etc...*)
- Votre nom et numéro de voiture sera enregistré par l'employé municipal.

La municipalité se garde le droit de fermer le dépôt au moindre écart constaté

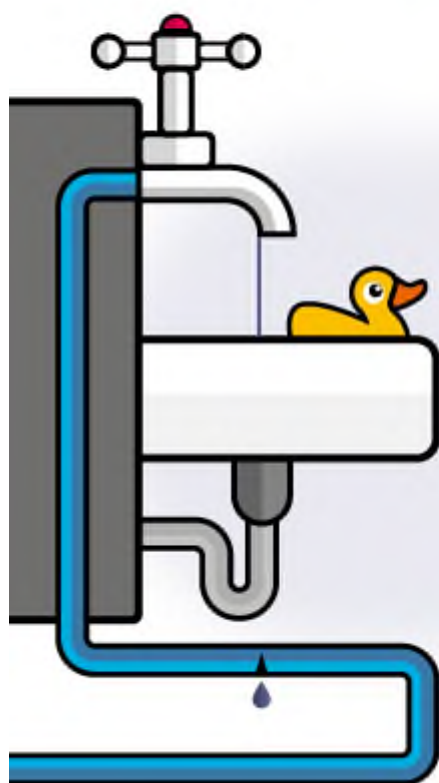
## Attention aux fuites d'eau

En raison des fortes gelées du mois de février et du dégel qui a suivi, il est possible que se produisent des fuites d'eau.

Les beaux jours arrivants, si vous rallumez vos robinets extérieurs, il est conseillé de vérifier et de signaler toutes les éventuelles fuites que ce soit avant ou après compteur (ne pas oublier d'inspecter les pièces inhabitées comme les caves, greniers et garage).

### une fuite peut vous coûter environ...

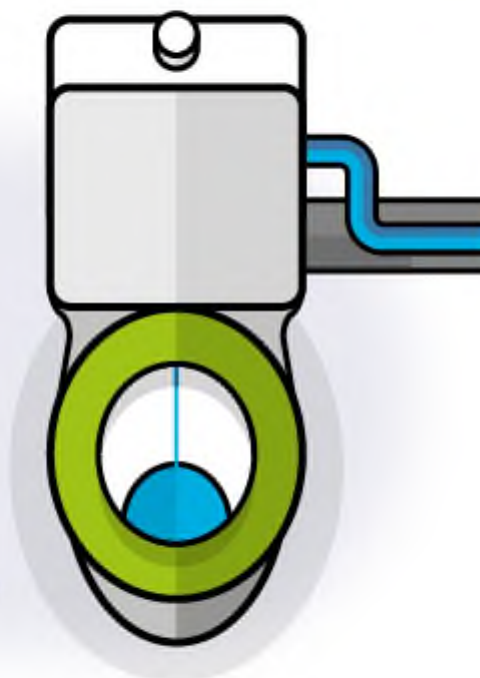
#### L'impact d'une fuite



**476 €\*  
Sur un robinet**  
16 litres par heure  
pour un mince filet  
d'eau

**119 €\*  
Sur une canalisation  
fissurée**  
4 litres par heure  
pour un goutte  
à goutte

**744 €\*  
Sur une chasse d'eau**  
25 litres par heure pour une fuite  
en continu



\* Prix calculé sur la base du prix moyen de l'eau en France estimé à 3,40 euros/m<sup>3</sup> soit 0,0034 euros/litre (source INSEE 2012)

## Résultats des analyses du contrôle sanitaire de l'eau à Mesnil-Saint-Loup

Date du prélèvement 05/01/2021 à 9h44

### Conclusions sanitaires

La teneur en nitrates est inférieure à la limite de qualité de 50 mg/l.

Toutefois, il est à remarquer, à titre d'information, que cette teneur est proche de cette limite de qualité.

Conformité bactériologique : oui

Conformité physico-chimique : oui

Respect des références de qualité : oui

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	9 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	9,9 °C		≤ 25 °C
Température de l'air *	18,9 °C		
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif) *	Aspect normal		
Odeur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,29 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore combiné *	0,05 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total *	0,34 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
pH *	7,6 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	480 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	48 mg/L	≤ 50 mg/L	

Résultats pour toutes les communes : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Vous pouvez retrouver toutes les analyses d'eau de Mesnil-Saint-Loup de ces dernières années au secrétariat de mairie. Consultation libre.



## C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) qui gère et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Pour y parvenir, les C.C.A.S possèdent d'ailleurs une double fonction :

- Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (*instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...*)
- Soutien moral et éventuellement financier, lutte contre l'exclusion, accompagnement des personnes âgées, soutien des personnes souffrant de handicap et gestion possible des structures destinées aux enfants.

Votre Centre Communal d'Action Sociale de Mesnil-Saint-Loup peut vous aider, vous renseigner et/ou vous réorienter auprès d'un service ou d'un interlocuteur approprié. Ses membres sont à votre écoute pour toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer, quel que soit votre âge et votre situation.

Les discussions et les dossiers sont toujours traités de façon confidentielle.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Mesnil-Saint-Loup est composé des membres suivants :

- Président : M. SIMON Michaël.

- Membres élus : Mme. JULIEN Elodie, Mme. SIMON Carine, M. VELUT Jean-Luc, Mme. DE RYCKE Angélique, Mme. SAVIGNE Delphine.

Membres nommés : Mme SIMON véronique, Mme LUGNIER Mireille, Mme COLTAT Odile (*Grosse Haie*), Mme VELUT Diane-Marie ...

**Les membres du C.C.A.S**

## Distribution d'un colis aux aînés

Pour des raisons sanitaires liées au COVID19, il ne sera malheureusement pas possible d'organiser cette année le traditionnel repas des aînés sous sa forme habituelle

Même si cela ne remplacera pas la convivialité de se rencontrer autour d'un bon repas, nous proposons un colis qui sera distribué aux aînés du village.

Un courrier avec coupon réponse à rendre en mairie avant le 10 mars a été distribué aux habitants concernés.

Le colis sera distribué courant avril par les membres du C.C.A.S.

# CCAS



**Centre Communal d'Action Sociale**



## Recensement citoyen obligatoire à 16 ans

Les jeunes de 16 ans sont priés de venir s'inscrire pour le recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (excepté une facture de portable) et de son livret de famille.

Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone. Votre enfant a 16 ans ? Faites-le recenser...

**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**C'EST OBLIGATOIRE**



**Le correspondant défense – Michaël SIMON**  
**Secrétariat général pour l'administration (SGA)**  
**Centre du Service National**

### Dates à retenir

- Dimanche 7 mars : Bonne fête à toutes les grandes mères.
- Lundi 8 mars : Journée internationale des droits des femmes.
- Report des élections départementales et régionales au mois de juin 2021 : En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées en juin 2021. Des mesures spécifiques seront mises en place. La loi portant ce report est parue au Journal officiel le 23 février 2021. Un décret de convocation des électeurs à paraître doit préciser les dates des scrutins qui ont été annoncées pour les 13 et 20 juin prochains.

### Numéros d'urgence

<b>15</b>	<b>SAMU</b>	Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulanciers et de soins vers les permanences.
<b>17</b>	<b>GENDARMERIE POLICE</b>	Pour signaler une infraction (Violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc...)
<b>18</b>	<b>SAPEURS POMPIERS</b>	Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse.
<b>112</b>	<b>NUMERO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE</b>	Pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union Européenne.
<b>114</b>	<b>APPEL D'URGENCE POUR PERSONNES MUETTES MALENTENDANTES</b>	Numéro d'urgence national uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler.
<b>119</b>	<b>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</b>	Le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.
<b>197</b>	<b>ALERTE ATTENTAT</b>	Pour centraliser la récolte d'informations et de témoignages en cas d'alerte.
<b>116 000</b>	<b>ENFANTS DISPARUS</b>	Le numéro d'appel d'urgence 24h/24 en France et dans les DOM TOM.
<b>03 83 22 50 50</b>	<b>CENTRE ANTI POISON - NANCY</b>	Centre d'information sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels. Aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des

## Informations diverses

### Remerciements

La famille GATOUILLAT remercie les personnes qui ont pris part à leur peine suite au décès de Louis-Claude.

**Marie-Madeleine GATOUILLAT et sa famille**

### Ainsi font pour Marion

Le prochain ramassage de papiers aura lieu en avril, la date reste à déterminer.

**Aurore et Martin VELUT**

### Petites annonces



**Kath.Création**  
*L'art du fait main créé selon vos envies*

Accessoires pour petits et grands  
Décoration de chambre et d'événement

Kathleen VELUT  
[www.kathcreation.com](http://www.kathcreation.com)  
[contact@kathcreation.com](mailto:contact@kathcreation.com)  
06 72 20 19 38

  @kath.creation

\*\*\*\*\*

Vend petite tondeuse, bon état très peu servi.

Tarif : 100€ à débattre

**M. Gérard BECARD - 06.87.25.70.68**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 7 avril 2021 \*\***

